



Droit à l'aide juridictionnelle

Par **AUDREY**, le **07/07/2008** à **14:41**

Est-il possible d'avoir recours à une aide juridictionnelle pour se faire représenter par un avocat devant le juge d'application des peines pour quelqu'un déjà incarcéré, donc pour une affaire déjà jugée et pour laquelle une aide à déjà été fournie?
Merci.

Par **Tisuisse**, le **07/07/2008** à **23:44**

Voyez le greffe du tribunal ou votre visiteur de prison lequel pourra, sur votre demande, se renseigner au greffe.

En attendant, que dit votre avocat actuel ?